

## COMMUNE DE BUSSAC

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Décembre 2020

Le 03 décembre 2020, le Conseil Municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

En préambule, le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour:

- **Délibération N°2020-40 – Exonération du loyer du restaurant « Chez Marie »**
- **Délibération n°2020-41 – Modification du temps de travail de l'agent technique.**
- **Délibération n°2020-42 – Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie.**

**Sont présents :** Bernard Merle, Dominique François, Marie-Hélène Le Pemp, Stéphane Brethonnet, Thomas Bathellier, Laurent Cayzac, Arnaud Delfaud, David Diligeard, Marie-Josée Jullion.

**Absente excusée avec pouvoir :** Anne-Karine Pauwels. Pouvoir à Dominique François.

**Absente excusée :** Viviane Lassalle.

**Marie-Hélène Le Pemp est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

Le quorum est atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

#### **1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 octobre 2020 :**

Le compte rendu de la réunion, du conseil municipal, du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 – Lecture des délibérations du 29 octobre 2020 validées par la préfecture : Information**

#### **3 – Lecture des décisions et courriers reçus :**

##### **3 -1 – SDIS 24 :**

Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ont reçu le Commandant LAUGENIE des Sapeurs-pompiers de Périgueux qui a validé notre demande de rattachement de l'intégralité de la commune de Bussac à la caserne de pompiers de Périgueux. Une délibération devra être prise par le conseil municipal en ce sens. Elle sera transmise au SDIS 24 et à la préfecture pour validation par le Préfet

##### **3 -2 - Secrétariat :**

Le Maire indique qu'il a reçu et accepté la lettre de démission, pour convenance personnelle, de notre secrétaire Madame Nathalie PAPON qui regroupe ses heures de travail à la mairie de Brantôme, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Cela va nous amener à repenser l'organisation du secrétariat.

##### **3 - 3 – Logements « presbytère » :**

Le Maire indique qu'il a signé le devis de mise aux normes des raccordements des cuves de gaz des deux logements, pour un montant de 457.20€. Les travaux devant être réalisés rapidement

##### **3 - 4 – Fourreaux de fixation des poteaux indicateurs des noms de voies :**

2 devis ont été réceptionnés de 7.97€ et 7.65€/ pièce. D'autres devis sont en attente.

##### **3 - 5 – Gravure de la devise de la république :**

Un devis de 280€, du sculpteur de pierres André MERLE, a été réceptionné. Il est approuvé à l'unanimité et est signé par le maire en suivant.

##### **3 - 6 – Aménagement de placards dans la salle du Conseil :**

3 devis ont été réceptionnés. Une commission, composée par Marie-hélène LE PEMP, David DILIGEART et Thomas BATHELLIER, est chargée d'analyser ces propositions.

## 5 – Délibération n°2020-37 récapitulative des modifications des noms des voies pour l'adressage :

Le Maire propose, suite à la demande des services de l'Agence Technique Départementale (ATD), de faire un récapitulatif de toutes les modifications relatives à l'adressage réalisées jusqu'à ce jour, qui sont : les modifications validées par les délibérations 2020-23, 2020-28 et 2020-29 qui seront donc annulées, auxquelles seront ajoutées les dernières modifications de ce jour.

Chemin des Myocastors	Renommé : <b>Impasse</b> des Myocastors
Chemin des Lièvres	Renommé : <b>Impasse</b> des Lièvres
Création de l' <b>Impasse de la Fauvette</b> à la Juberie	
Création du <b>Chemin de la Chouette</b> à Puyjean	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

## 6 – Délibération n°2020-38 – Rattachement de la commune de Bussac, dans sa totalité, à la caserne des pompiers de Périgueux :

Le Maire relate aux membres présents la rencontre avec le commandant des sapeurs-pompiers de Périgueux afin de demander que l'ensemble du territoire de la commune de Bussac soit pris en charge par le centre de secours de Périgueux.

Le commandant des Sapeurs-pompiers de Périgueux a entendu cette requête et a émis un avis favorable.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS24) devra en amont proposer la validation de cette demande auprès de la Préfecture de la Dordogne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition faite par le Maire.**

## 7 – Délibération n°2020-39 – Assurance statutaire du personnel :

Le Maire explique au Conseil que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le premier adjoint à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2021**

## 8 – Délibération n°2020-40 – Exonération du loyer du restaurant « Chez Marie » :

Le Maire propose au Conseil municipal, dans le cadre d'une mesure de soutien économique et de solidarité, que la commune apporte son soutien envers une commerçante durement pénalisée par l'épidémie actuelle de Covid-19, en l'exonérant du loyer pour le mois de Janvier 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition faite par le Maire.**

## 9 – Délibération n°2020-41 – Modification du temps de travail de l'agent technique Monsieur PANAZOL Jean François :

Le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter de trois (3) heures son temps de travail compte tenu qu'il devra assurer la gestion de la location de la salle des Fêtes et l'entretien de chemins ruraux nouvellement ouverts aux randonneurs. Pour cela il faut procéder à la fermeture du poste d'agent technique à 16 heures et à l'ouverture d'un poste d'agent technique à 19 heures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Maire.**

## 10 – Délibération n°2020-42 – Modification du temps de travail de la secrétaire Madame de la Poterie Française :

Le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter de quatre (4) heures son temps de travail compte tenu qu'elle devra assurer la totalité du secrétariat de la mairie. Pour cela il faut procéder à la fermeture du poste de secrétaire de mairie à 13 heures et à l'ouverture d'un poste de secrétaire de mairie à 17 heures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition faite par le Maire.**

## **11 – Informations diverses :**

### **11-1 – Projets à l'étude :**

Le maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ont rencontré le directeur et une technicienne du SRB Dronne qui va procéder à une pré étude afin de définir les possibilités d'aménager, en amont de la salle des fêtes, une protection du bourg contre les inondations subites.

### **11-2 – Ouverture de la mairie au public à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :**

**Lundi : 9h – 12h30 ; Mercredi : 9h – 17h ; Vendredi : 13h30 – 16h**

### **11-3 – Convention école primaire :**

David DILIGEART rapporte une interrogation d'administrés relative à la convention « école primaire » avec la commune de Lisle. Le maire précise que la commune se doit de proposer aux administrés la possibilité de scolariser les enfants à l'école primaire avec un service de ramassage et de garderie. Le conventionnement avec la commune de Lisle répond à cette problématique. Le but est aussi de permettre aux écoles des petites communes rurales de se maintenir en évitant les fermetures de classes. Pour cela la commune de Bussac est intégralement rattachée à l'école primaire de Lisle. Il n'est pas concevable de conventionner avec plusieurs communes qui, alors, n'accepteraient pas de faire un ramassage scolaire pour un ou deux enfants. Il rajoute que le maire de Lisle est, en outre, très compréhensif avec les parents qui demandent une dérogation motivée, ce qui permet, malgré tout, aux parents de Bussac de pouvoir choisir le lieu de scolarisation de leurs enfants.

### **11-4 – Le point sur les réunions du mois de novembre :**

- Réunion du Conseil Communautaire : Le maire ;
- Réunion de présentation des PLUI Biras et Bussac : Le Conseil municipal ;
- Vidéoconférence création du site internet de Bussac : Le maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- Réunion Avec le Préfet et la CCDB : Le maire ;
- Réunion avec le commandant Laugénie du SDIS24 : Le maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- Réunion commission Urbanisme – groupe de travail PCAET : Le maire ;
- Réunion avec le SRBDronne : Le maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- Réunion du SMCTOM : Le maire ;
- Réunion SIAEP - Isle-Dronne-Vern : 3<sup>e</sup> Adjoint et le maire ;
- Réunion de la Commission Développement Economique : le maire ;

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable. - SRBDronne : Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne.

CCDB : Communauté de Commune de Dronne et Belle. - SMCTOM : Syndicat Mixte de Collecte et Traitements des Ordures Ménagères.

**La séance du Conseil municipal est levée à 22h30.**

Le maire, Bernard MERLE.



La secrétaire, Marie Hélène LE PEMP.

